

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 11 mars 2011

Service instructeur
Direction des Systèmes d'Information

N° CP-2011-3-1-5

Service consulté

**ADHESION A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET
ETABLISSEMENTS PUBLICS UTILISATEURS CIVITAS (A.C.T.U.)**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de vous proposer d'accepter le renouvellement de l'adhésion du Conseil Général à l'association A.C.T.U. dont l'objectif est d'organiser des rencontres régulières entre utilisateurs CIVITAS, logiciel de gestion des ressources humaines utilisé par le Département, afin de partager les expériences et de bénéficier de formations à tarif préférentiel.

Lors de sa séance du 21 mai 2010, votre commission a validé le principe de l'adhésion du Département à l'Association des Collectivités Territoriales et établissements publics Utilisateurs du logiciel CIVITAS (A.C.T.U.).

Pour mémoire, cette association de la loi de 1901 regroupe près de 250 collectivités et établissements utilisateurs du logiciel de gestion de ressources humaines proposé par la société éditrice CIVITAS.

Outre l'organisation de séminaires d'échanges et d'informations entre les adhérents utilisateurs en étroite collaboration avec la société CIVITAS, l'association propose un programme de formation continue en lien avec l'éditeur et ce, à des tarifs préférentiels pour les adhérents.

Le Conseil Général bénéficie ainsi d'une remise de 30 % sur la première inscription ainsi que des tarifs dégressifs sur les inscriptions suivantes (remise de 20 % supplémentaire sur la seconde inscription et 40 % supplémentaire sur la troisième).

Au terme des six premiers mois d'adhésion et la participation à trois sessions de formations (1 avec 2 inscriptions et 2 avec 3 inscriptions), le gain aurait été de 200 euros pour le Département si la première année n'avait pas été gratuite.

Au vu des évolutions du logiciel et de l'avancement du projet S.I.R.H. (Système d'Information de gestion des Ressources Humaines), de nombreuses formations vont être nécessaires pour les agents de la Direction des Ressources Humaines, dans les années à venir, et ce afin de permettre une utilisation efficiente de l'ensemble des fonctionnalités proposées.

Après avoir bénéficié d'une année de gratuité, la cotisation annuelle sera de 625 € TTC, sous réserve des modalités de variations prévues par les statuts de l'association.

Les crédits afférents ont été inscrits au BP 2011 sur le programme J621, chapitre 011, fonction 0202, nature 6281.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- D'approuver le renouvellement de l'adhésion du Département du Haut Rhin à l'association des collectivités territoriales et établissements publics utilisateurs de CIVITAS,
- D'autoriser le chef de projet S.I.R.H. de la D.S.I. ainsi que le référent S.I.R.H. de la D.R.H. à siéger au sein de l'association,
- D'approuver le règlement de la cotisation fixée, chaque année, par l'Assemblée Générale de l'Association sous réserve du vote des crédits nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER